Société des Traversiers du Québec

Portés par le fleuve

Plan d'action spécifique à

l'occupation et à la vitalité des territoires

2020 | 2022

Société des traversiers du Québec
250, rue Saint-Paul
Québec (Québec) G1K 9K9
Téléphone : 1-877-787-7483
Télécopieur : 418 643-7308
stq@traversiers.gouv.qc.ca
traversiers.com

Cette publication a été rédigée par la Société des traversiers du Québec (STQ).

Elle est disponible en version PDF sur le site Internet de la STQ à l'adresse **traversiers.com**.

La forme masculine utilisée dans cette publication désigne aussi bien les femmes que les hommes. Elle n'est employée que dans le but d'alléger la présentation du texte et d'en faciliter la lecture.

Soucieuse de protéger l'environnement, la STQ favorise l'utilisation de papier FSC pour les exemplaires imprimés de ses publications. La couverture et les pages intérieures du présent rapport sont imprimées sur du papier 100 % postconsommation.

ISBN : 978-2-550-90818-0 (PDF)
ISSN : 2561-7133 (version PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021
Bibliothèque et Archives Canada, 2021
© Gouvernement du Québec

Mot du président-directeur général

Voici le Plan d'action spécifique à l'occupation et à la vitalité du territoire 2020-2022 de la Société des traversiers du Québec (STQ) inscrit dans la stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022.

À titre de société d'État, la STQ fournit des services essentiels à plusieurs citoyens du Québec : elle favorise le désenclavement des populations insulaires, permet le lien entre les tronçons d'une même route nationale et offre des services de traversiers interrégionaux et de transport public urbain. Au moyen des liaisons maritimes qu'elle assure, la STQ se révèle ainsi un moteur de développement économique, social et touristique pour plusieurs régions du Québec.

Le présent plan d'action spécifique à l'occupation et à la vitalité du territoire répond aux besoins des régions ayant identifié des priorités dans la thématique du développement maritime durable.

En ce sens, nos réponses sont axées sur nos engagements de contribution à deux orientations retenues de notre Plan d'action de développement durable 2020-2022 :

- Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités;
- Soutenir la mobilité durable.

Les réponses aux priorités des régions, en plus de tenir compte de notre mission, tiennent compte des autres objectifs de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 soit; la décentralisation, la délégation et la régionalisation.

Stéphane Lafaut
Président-directeur général

Table des matières

Mot du président-directeur général **2**

Présentation générale **5**

PRIORITÉS RÉGIONALES CIBLÉES **7**

1. **Bas-Saint-Laurent** **7**

   PRIORITÉ 1 :
   Agir pour l'attractivité de la région. 7

   PRIORITÉ 6 :
   Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables. 8

2. **Capitale-Nationale** **8**

   PRIORITÉ 5 :
   Assurer la pérennité du transport adapté et collectif 9

3. **Chaudière-Appalaches** **9**

   PRIORITÉ 5 :
   Favoriser le transport de biens et des personnes en Chaudière-Appalaches 10

4. **Îles-de-la-Madeleine** **10**

   PRIORITÉ 2 :
   Assurer des liens de transport et de communication efficaces entre l'archipel et le continent. 10

5. **Montérégie** **12**

   PRIORITÉ 8 :
   Contribuer à l'amélioration du transport comme axe névralgique et structurant de l'ensemble des secteurs d'activité en Montérégie. 12

6. Côte-Nord 13

PRIORITÉ 2 :

Désenclaver la Côte-Nord et ses communautés en agissant sur les fronts du transport et des télécommunications 14

7. Lanaudière 15

PRIORITÉ 6 :

Soutenir le développement d'un plan d'action régional intégré visant le développement et la promotion du transport actif et du transport collectif ainsi que le développement d'une offre interMRC 15

Réponse de la STQ quant aux objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation de la Stratégie 16

Présentation générale

MISSION DE LA STQ

Présents là où la route s'arrête, nous relions les communautés en assurant la mobilité maritime du Québec, grâce au savoir-faire de nos employés.

VISION DE LA STQ

Une société d'État performante et innovante, chef de file en transport maritime.

CONTEXTE

La Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 a été rendue publique le 11 décembre 2017. En vertu de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, « chaque ministère, organisme et entreprise compris dans l'Administration doit présenter et rendre publique sa contribution à l'atteinte des objectifs de la Stratégie, dans le domaine de ses compétences et en prenant en compte les principes de celle-ci, dans une planification pluriannuelle ».

La Stratégie 2018-2022 comporte quatre objectifs, dont le premier, central, se décline en autant d'objectifs particuliers qu'il y a de priorités régionales. Les quatre objectifs de la Stratégie sont les suivants :

1. Exiger de l'administration gouvernementale qu'elle réponde aux priorités des régions et qu'elle travaille à faire avancer les dossiers prioritaires de chaque région.
2. Que soit mené à terme le chantier de décentralisation avec les municipalités, dont les objectifs sont :
   a. d'accomplir les missions du gouvernement du Québec dans une approche de partenariat avec les municipalités en prenant appui sur la reconnaissance de leur autonomie, de leurs compétences, de leur capacité et de leurs spécificités, notamment par la mise en œuvre de la Politique gouvernementale de consultation et de simplification administrative à l'égard des municipalités;
   b. de mettre en œuvre l'entente-cadre « Réflexe Montréal » pour la reconnaissance du statut particulier de métropole, lui permettant d'assumer pleinement ce rôle au bénéfice de l'ensemble du Québec;
   c. de mettre en œuvre l'entente-cadre avec la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de capitale nationale, lui permettant d'assumer pleinement ce rôle au bénéfice de l'ensemble du Québec.

3. Que l'administration gouvernementale utilise pleinement les mécanismes de délégation existants pour agir avec les MRC par le biais « d'ententes sectorielles de développement » ou avec des organismes sectoriels régionaux.
4. Que la marge de manœuvre donnée aux administrateurs responsables des opérations régionales soit examinée et, au besoin, accrue pour que l'administration gouvernementale puisse agir avec plus d'agilité et de célérité dans le traitement des dossiers régionaux prioritaires.

PLAN D'ACTION SPÉCIFIQUE À L'OCCUPATION ET À LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2020-2022 DE LA STQ

Le présent plan d'action s'échelonne sur une période de deux ans, couvrant les années financières 2020-2021 et 2021-2022, en tenant compte du fait que les élus des régions ont mis à jour leurs priorités en 2019. L'offre globale de services de la STQ y est énoncée, les réponses aux priorités ou préoccupations des régions ayant identifié le transport maritime durable comme thématique, ainsi que le positionnement de la STQ au regard des objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation mis de l'avant par la Stratégie.

Priorités régionales Ciblées

1. BAS-SAINT-LAURENT

Les services maritimes offerts par la STQ dans la région du Bas-Saint-Laurent

Traverse de Matane–Baie-Comeau–Godbout

Entre le Bas-Saint-Laurent et la Côte-Nord, le NM *F.-A.-Gauthier* de la traverse Matane–Baie-Comeau–Godbout assure les déplacements quotidiens des passagers et véhicules jusqu'à une capacité maximale de 800 passagers et de 180 véhicules. La distance est de 62 kilomètres et la durée est de 2 heures 20 minutes, pour la traversée Matane–Baie-Comeau, et de 55 kilomètres et la durée est de 2 heures 10 minutes, pour la traversée Matane–Godbout. En soutien à cette traverse pour assurer un service en continu lors des arrêts du NM *F.-A.-Gauthier*, la STQ a acquis un navire de relève; le NM *Saaremaa I*. Ce navire a une capacité maximale de 150 véhicules et de 600 passagers.

Traverse de l'Île-Verte

La traverse de l'Île-Verte, avec le NM *Peter-Fraser* d'une capacité de 70 passagers et de 12 véhicules. La distance de la traversée est de sept kilomètres et la durée est de 30 minutes.

Traverse de Rivière-du-Loup–Saint-Siméon

Cette traverse est assurée par le NM *Trans-St-Laurent*, relie la région du Bas-Saint-Laurent à celle de Charlevoix et est exploitée en partenariat avec Traverse Rivière-du-Loup–Saint-Siméon ltée. La distance de la traversée est de 27 kilomètres et la durée est de 65 minutes.

Dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, les priorités pour la région du Bas-Saint-Laurent qui interpellent la STQ en développement maritime durable sont les suivantes :

PRIORITÉ 1 :

Agir pour l'attractivité de la région.

Tout comme pour les acteurs de la région, la STQ est consciente et partie prenante des enjeux démographiques qui se profilent et des infrastructures d'accueil du Bas-Saint-Laurent. La STQ s'investit dans cette priorité afin d'accroître l'intérêt de la population à rester, à revenir ou à venir s'établir dans la région.

Afin d'appuyer le Bas-Saint-Laurent dans l'atteinte de cette priorité, la STQ a mis en place de nouvelles pratiques dont :

- La création d'emploi de qualité dans la région.

PRIORITÉ 6 :

Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables.

La région souhaitant tirer profit de sa position géographique aux abords du Saint-Laurent, pour devenir une référence dans le domaine de l'eau, elle compte tenir des concertations régionales dans le secteur maritime, construire un modèle de développement et d'innovation régional et, finalement, mettre à niveau puis maintenir les infrastructures portuaires.

Afin d'appuyer le Bas-Saint-Laurent dans l'atteinte de cette priorité, la STQ est engagée dans les actions suivantes :

- Contribuer à la mobilité durable des personnes et des marchandises dans le Bas-Saint-Laurent via le NM *Peter-Fraser* qui est propulsé avec un système diesel-électrique hybride;

- Poursuivre le soutien financier et opérationnel de la STQ tant du point de vue maritime que du point de vue des services complémentaires pour les traverses maritimes Rivière-du-Loup–Saint-Siméon et de l'Île-Verte afin d'assurer la croissance du secteur maritime;

- Optimisation de l'utilisation du gaz naturel liquéfié sur le NM *F.-A.-Gauthier.*

De plus, la STQ poursuit la tenue des Comités consultatifs régionaux (CCR) dans ses traverses desservies afin que les acteurs du milieu puissent s'exprimer sur leurs enjeux et besoins. Cette action s'inscrit dans sa volonté de répondre au besoin de décentralisation.

2. CAPITALE-NATIONALE

Les services maritimes offerts par la STQ dans la région de la Capitale-Nationale

Traverse Québec-Lévis

Entre la Ville de Québec et la Ville de Lévis, le NM *Lomer-Gouin* (590 passagers et 54 véhicules) et le NM *Alphonse-Desjardins* (590 passagers et 54 véhicules) assurent les déplacements quotidiens de piétons, vélos et véhicules. La distance est d'un kilomètre et la durée est de 12 minutes.

Traverse de L'Isle-aux-Coudres–Saint-Joseph-de-la-Rive

Ensuite, entre Saint-Joseph-de-la-Rive et L'Isle-aux-Coudres, le NM *Joseph-Savard* (367 passagers et 70 véhicules) et le NM *Félix-Antoine-Savard* (376 passagers et 55 véhicules) assurent le lien essentiel qui relie l'île avec le reste du Québec. Ces navires assurent un lien en permanence, en déplaçant piétons, vélos et véhicules. La distance est de 3,7 km et la durée est de 20 minutes.

Dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, la priorité pour la région de la Capitale-Nationale qui interpelle la STQ en développement maritime durable est la suivante :

PRIORITÉ 5 :

Assurer la pérennité du transport adapté et collectif.

L'accès à des services de transport collectif est hautement variable sur le territoire de la région de la Capitale-Nationale. La complémentarité territoriale des offres de services demeure par ailleurs un défi.

Afin d'appuyer la région dans l'atteinte de ses objectifs, la STQ est engagée dans les actions suivantes :

- Participer aux mesures de mitigation des travaux sur le pont Pierre-Laporte.

3. CHAUDIÈRE-APPALACHES

Les services maritimes offerts par la STQ dans la région de Chaudière-Appalaches

Traverse Québec-Lévis

Entre la Ville de Québec et la Ville de Lévis, le NM *Lomer-Gouin* (590 passagers et 54 véhicules) et le NM *Alphonse-Desjardins* (590 passagers et 54 véhicules) assurent les déplacements quotidiens de piétons, vélos et véhicules. La distance est d'un kilomètre et la durée est de 12 minutes.

Traverse L'Isle-aux-Grues–Montmagny

Entre la Ville de Montmagny et L'Isle-aux-Grues, le NM *Grues-des-Îles* assure le lien essentiel entre l'île et le reste du Québec. Le navire assure un lien saisonnier d'avril à novembre en déplaçant piétons, vélos et véhicules jusqu'à une capacité maximale de 293 passagers et 23 véhicules. La distance est de 7,8 km et la durée normale est de 30 minutes.

Dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, la priorité pour la région de Chaudière-Appalaches qui interpelle la STQ en développement maritime durable est la suivante :

PRIORITÉ 5 :

Favoriser le transport de biens et des personnes en Chaudière-Appalaches.

La région souhaite favoriser des infrastructures de transport adéquates, autant pour les personnes que pour les marchandises, qui sont nécessaires pour appuyer son développement. Ces infrastructures sont indispensables à l'attraction et à la rétention de la population et des entreprises. Il est souhaité de consolider les réseaux de transports collectifs existants tout en développant des interconnexions avec les grands centres.

Afin d'appuyer la région de Chaudière-Appalaches dans l'atteinte de ses objectifs, la STQ est engagée dans les actions suivantes :

- Participer aux mesures de mitigation des travaux sur le pont Pierre-Laporte.

4. ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Les services maritimes offerts par la STQ dans la région des Îles-de-la-Madeleine

Accessible uniquement par voie maritime, l'île d'Entrée est la seule île habitée non reliée à l'archipel des Îles-de-la-Madeleine. Avec le NM *Ivan-Quinn*, d'une capacité de 45 passagers et de 2 véhicules, l'exploitation du navire est assurée par un tiers.

La distance de la traversée est de 20 kilomètres et la durée est de 60 minutes.

Dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, la priorité pour la région des Îles-de-la-Madeleine qui interpelle la STQ en développement maritime durable est la suivante :

PRIORITÉ 2 :

Assurer des liens de transport et de communication efficaces entre l'archipel et le continent.

Comme stipulé par les intervenants de la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, la STQ contribue à l'atteinte d'une plus grande fiabilité et à l'efficacité du transport maritime.

Afin d'appuyer la région des Îles-de-la-Madeleine dans l'atteinte de ses objectifs, la STQ est engagée dans les actions suivantes :

- Assurer le service de désenclavement de l'île d'Entrée à Cap-aux-Meules avec son navire par le biais d'un prestataire de service et par la mise en place de modes de transport aérien ou maritime complémentaires avec d'au tres partenaires locaux lorsque nécessaire;
- Nouvelle entente pour la desserte maritime des Îles-de-la-Madeleine.

5. MONTÉRÉGIE

Les services maritimes offerts par la STQ dans la région de la Montérégie

La traverse Sorel-Tracy–Saint-Ignace-de-Loyola relie la région de la Montérégie à celle de Lanaudière. Le service est assuré par trois navires : le NM *Armand-Imbeau* (capacité de 367 passagers et de 75 véhicules), le NM *Jos-Deschênes* (capacité de 367 passagers et de 75 véhicules) et le NM *Catherine-Legardeur* (capacité de 367 passagers et de 53 véhicules). La distance de la traversée est de 1,6 km et la durée est de 12 minutes.

Dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, la priorité pour la région de la Montérégie qui interpelle la STQ en développement maritime durable est la suivante :

PRIORITÉ 8 :

Contribuer à l'amélioration du transport comme axe névralgique et structurant de l'ensemble des secteurs d'activité en Montérégie.

Comme stipulé par les intervenants de la région de la Montérégie, la région fait face à de nombreux enjeux liés au transport des personnes et des marchandises. La région souhaite, à titre d'exemple, encourager et appuyer les initiatives reliées à l'électrification des transports.

Afin d'appuyer la région de la Montérégie dans l'atteinte de ses objectifs, la STQ est engagée dans les actions suivantes :

- Participer aux mesures de mitigation des travaux sur le pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine.

6. CÔTE-NORD

Les services maritimes offerts par la STQ dans la région de la Côte-Nord

Traverse de Tadoussac–Baie-Sainte-Catherine

Porte d'entrée de la Côte-Nord, la traverse Tadoussac–Baie-Sainte-Catherine offre les services de trois navires : le NM *Armand-Imbeau II* (capacité de 432 passagers et de 110 véhicules), le NM *Jos-Deschênes II* (capacité de 432 passagers et de 110 véhicules) et le NM *Félix-Antoine-Savard*, en été (capacité de 376 passagers et de 70 véhicules). La traversée s'effectuant sur la rivière Saguenay, la distance de la traversée est de 1,6 km et la durée est de 10 minutes.

Traverse de Matane–Baie-Comeau–Godbout

Entre le Bas-Saint-Laurent et la Côte-Nord, c'est le NM *F.-A.-Gauthier* de la traverse Matane–Baie-Comeau–Godbout qui assure les déplacements quotidiens des passagers et véhicules jusqu'à une capacité maximale de 800 passagers et de 180 véhicules. Comme navire de relève, le NM *Saaremaa I* assure une continuité de service avec une capacité de 600 passagers et de 150 véhicules. La distance est de 62 kilomètres et la durée est de 2 heures 20 minutes, pour la traversée Matane–Baie-Comeau, et de 55 kilomètres et 2 heures 10 minutes, pour la traversée Matane–Godbout.

Desserte maritime de l'île d'Anticosti et de la Basse-Côte-Nord

Cette desserte maritime relie Rimouski à Blanc-Sablon. Après une première escale à Sept-Îles, elle s'arrête à Port-Menier sur l'île d'Anticosti et pour ensuite poursuivre sa route sur la Côte-Nord à Havre-Saint-Pierre, Natashquan, Kegaska, La Romaine, Harrington Harbour, Tête-à-la-Baleine, La Tabatière et à Saint-Augustin. La distance totale parcourue (Rimouski–Blanc-Sablon) est 2 237 kilomètres, et la durée totale de la desserte aller-retour est de 7 jours.

Traverse Harrington Harbour-Chevery

La traverse Harrington Harbour-Chevery assure une liaison quotidienne entre le village de Chevery et Harrington Harbour, par voie maritime ou aérienne. De mai à novembre, la traverse assure ses services avec le NM *Les Eaux scintillantes*, d'une capacité de 16 passagers, ainsi qu'avec le NM *Mécatina II* pour le transport de marchandises, de mai à décembre. De novembre à avril, un service de transport de passagers par hélicoptère est offert. En saison hivernale, grâce à un pont de glace de la route Blanche, on peut franchir la rivière en motoneige. La distance de la traversée est de 14,8 km et la durée est de 30 minutes.

Traverse de la rivière Saint-Augustin

La traverse de la rivière Saint-Augustin assure une liaison quotidienne entre les communautés de Pakuashipi et de Saint-Augustin, situées de part et d'autre de la rivière Saint-Augustin et accessibles uniquement par voie maritime ou aérienne. D'un côté de la rive se trouve la communauté innue Pakuashipi, qui signifie « rivière de sable », et de l'autre, le village de Saint-Augustin. En service d'avril à décembre, le service de traversier, via le VCA L'Esprit-de-Pakuashipi (véhicule sur coussin d'air d'une capacité de 16 passagers) est interrompu lorsque le pont de glace de la route Blanche qui permet de traverser la rivière en motoneige est ouvert. Un service de transport terrestre relie aussi le quai de Pointe à la Truite, port d'escale de la desserte maritime de l'île d'Anticosti et de la Basse-Côte-Nord, à l'aéroport. D'avril à février, la STQ assure le transport des marchandises par voie maritime ou terrestre entre le quai de Pointe à la Truite et le quai de Saint-Augustin. En saison hivernale, un programme de désenclavement aérien permet aux résidents de s'approvisionner en denrées périssables aux taux préférentiels prévus au Programme de Nutrition Nord Canada. La distance de la traversée sur la rivière Saint-Augustin est de 0,9 km et la durée est de 5 minutes.

Dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, la priorité pour la région de la Côte-Nord qui interpelle la STQ en développement maritime durable est la suivante :

PRIORITÉ 2 :

Désenclaver la Côte-Nord et ses communautés en agissant sur les fronts du transport et des télécommunications.

Comme stipulé par les intervenants de la région de la Côte-Nord, la région veut l'amélioration et le maintien des infrastructures existantes.

Afin d'appuyer la région de la Côte-Nord dans l'atteinte de ses objectifs, la STQ est engagée dans les actions suivantes :

- Construire et mettre en service un nouveau navire de transport de marchandises, qui, par sa plus grande capacité, améliorera et assurera la pérennité de l'offre de services à la traverse de la Rivière Saint-Augustin.

PRIORITÉ 5 :

Rendre la Côte-Nord attractive pour ses emplois, son mode de vie, sa culture et son environnement.

Comme stipulé par les intervenants de la région de la Côte-Nord, la région veut l'amélioration et le maintien des infrastructures existantes.

- Construire un bâtiment multifonctionnel à Chevery qui permettra d'abriter le NM *Les Eaux scintillantes*, d'entreposer des marchandises et d'assurer la pérennité du service. Ce bâtiment servira également de salle d'attente pour la clientèle et de bureau administratif pour les employés.

7. LANAUDIÈRE

Les services maritimes offerts par la STQ dans la région

La traverse Sorel-Tracy–Saint-Ignace-de-Loyola relie la région de Lanaudière à celle de la Montérégie. Le service est assuré par trois navires : le NM *Armand-Imbeau* (capacité de 367 passagers et de 75 véhicules), le NM *Jos-Deschênes* (capacité de 367 passagers et de 75 véhicules) et le NM *Catherine-Legardeur*, avec une capacité de 367 passagers et de 53 véhicules. La distance de la traversée est de 1,6 km et la durée est de 12 minutes.

Dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, la priorité pour la région de Lanaudière qui interpelle la STQ en développement maritime durable est la suivante:

PRIORITÉ 6 :

Soutenir le développement d'un plan d'action régional intégré visant le développement et la promotion du transport actif et du transport collectif ainsi que le développement d'une offre interMRC.

Comme stipulé par les intervenants de la région de Lanaudière, la région souhaite le développement des transports collectifs dans l'axe est-ouest, la promotion du transport actif et collectif de même que le développement d'infrastructures sécuritaires favorisant ces modes de transport.

Afin d'appuyer la région de Lanaudière dans l'atteinte de cette priorité, la STQ est engagée dans les actions suivantes :

- Participer aux mesures de mitigation des travaux sur le pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine.

RÉPONSE DE LA STQ QUANT AUX OBJECTIFS DE DÉCENTRALISATION, DE DÉLÉGATION ET DE RÉGIONALISATION DE LA STRATÉGIE

La Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 présente trois autres objectifs, soit en matière de décentralisation, de délégation et de régionalisation.

OBJECTIF : DÉCENTRALISATION	RÉPONSE À L'OBJECTIF :
La décentralisation se définit comme le processus qui consiste à transférer des fonctions, des pouvoirs et des responsabilités du gouvernement vers une instance autonome et distincte. Cette instance décentralisée dispose de sources de revenus autonomes et ses dirigeants sont élus.	La STQ maintient des liens étroits de communication et d'échanges avec les municipalités et parties prenantes régionales en poursuivant la tenue de Comités consultatifs régionaux (CCR) à raison d'au moins 1 fois par année dans chacune des régions desservies.

OBJECTIF : DÉLÉGATION	RÉPONSE À L'OBJECTIF :
La délégation vise le transfert par le gouvernement d'une partie d'une responsabilité ou de la gestion d'une ressource sur la base d'une entente, d'un contrat ou d'une convention et qui implique un suivi des activités.	La STQ entend poursuivre la délégation de services avec des prestataires de services du milieu. Elle s'assure de la qualité des services et des opérations des dessertes et des services sous sa responsabilité en mettant en place un programme de performance des prestataires de services.

OBJECTIF : RÉGIONALISATION	RÉPONSE À L'OBJECTIF :
La régionalisation porte sur la déconcentration de certaines responsabilités gouvernementales, du siège social vers les directions régionales, dans la mise en œuvre de services, de politiques, de programmes.	La STQ s'est dotée d'une structure dans laquelle les directions des traverses exercent une gestion pleine et entière des opérations dans les régions desservies afin de permettre à l'administration gouvernementale d'agir avec plus d'agilité et de célérité dans le traitement des enjeux régionaux.

Société des Traversiers du Québec